

## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## ARRÊTÉ N° PM041/2024

**OBJET :** **Règlementation de circulation et de stationnement**  
**Pose de la passerelle de l'ancien viaduc**  
**Lieu-dit l'Ardellier et chemin des Chênes**

---

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

**VU** le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** le code de la route ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

**VU** la demande de Atlantic Marine, en date du 14 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il va être entrepris des travaux de pose de passerelle sur l'ancien viaduc sur l'Yzeron au lieu-dit l'Ardellier ;

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des usagers et celle des ouvriers ;

**CONSIDÉRANT** que le secteur en cause est sur un chemin rural et une voie communale ;

## A R R Ê T É

**ARTICLE 1 :** A compter du lundi 25 mars 2024, pour une durée de 5 jours, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le chemin des Chênes.

**ARTICLE 2 :** A compter du lundi 25 mars 2024, pour une durée de 5 jours, la circulation des piétons et des cyclistes sera interdite sur les chemins ruraux et les sentiers balisés sis lieu-dit l'Ardellière et Moulin Vieux.

**ARTICLE 3 :** Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La brigade de Gendarmerie de VAUGNERAY,
- La police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Le responsable des services techniques de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Le service environnement de la CCVL,
- La société ATLANTIC MARINE.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 18 mars 2024

Bernard ROMIER, Maire

Acte publié le

21 MARS 2024

